



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPÉCIAL N° 27 - DECEMBRE 2023**

PUBLIÉ LE 29 DECEMBRE 2023

DREETS OCCITANIE (31)

SOMMAIRE

DREETS OCCITANIE (31)

Décision n° 2023-11.01.3 du 18 décembre 2023 portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérimis dans l'unité de contrôle dans la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aude

**Décision n° 2023-11.01.3 du 18 décembre 2023 portant affectation des agents de contrôle
et gestion des intérimaires dans l'unité de contrôle
dans la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des
populations de l'Aude**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Occitanie**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision du DREETS n° 2021-11-02 du 28 juillet 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations de l'Aude,

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Julien TOGNOLA sur l'emploi de directeur de la Direction Régionale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la région Occitanie à compter du 1er décembre 2022,

Vu la Décision du DREETS n° 2023-11-01.2 du 20 juillet 2023 portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérimaires dans l'unité de contrôle dans la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aude

Vu la Decision du DREETS n° 2023-11-02 du 04 décembre 2023 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations de l'Aude,

DECIDE

Article 1

Est nommé comme Responsable de l'Unité de Contrôle de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Aude :

- Maurice EXPOSITO, directeur adjoint du travail

Article 2

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail, de solidarités et de la protection des populations de l'Aude, les agents suivants :

Section	Agent de contrôle	Grade	Ville d'affectation
110101	CHAPPERT Pauline Excepté les entreprises : NUANCES UNIKALO (Siret 452 087 547 00033) et MEDITRANS (Siret 381 761 766 00025)	Inspectrice du travail	Narbonne
110102	MONFILS Vincent	Inspecteur du travail	Narbonne
110103	Vacant		Narbonne
110104	Olivier DEBLONDE à compter du 1er janvier 2024 Plus l'entreprise : NUANCES UNIKALO (Siret 452 087 547 00033)	Directeur Adjoint du Travail	Narbonne
110105	Véronique ARRIGHI Plus l'entreprise MEDITRANS (Siret 381 761 766 00025)		Carcassonne
110106	BERTIN Yann	Inspecteur du travail	Carcassonne
110107	vacant	Inspectrice du travail	Carcassonne
110108	BERTHOIS Maëlle	Inspectrice du travail	Carcassonne
110109	AUGENDRE Vincent	Inspecteur du travail	Carcassonne

Article 2.1

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après

Section	Inspecteur du travail compétent	Inspecteur chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur chargé de l'intérim par défaut
1.1	Pauline CHAPPERT	Vincent MONFILS	Olivier DEBLONDE		
1.2	Vincent MONFILS	Olivier DEBLONDE	Pauline CHAPPERT		
1.4	Olivier DEBLONDE	Pauline CHAPPERT	Vincent MONFILS		
1.5	Véronique ARRIGHI	Vincent AUGENDRE	Maëlle BERTHOIS	Yann BERTIN	
1.6	Yann BERTIN	Maëlle BERTHOIS	Vincent AUGENDRE	Véronique ARRIGHI	
1.8	Maëlle BERTHOIS	Yann BERTIN	Véronique ARRIGHI	Vincent AUGENDRE	
1.9	Vincent AUGENDRE	Véronique ARRIGHI	Yann BERTIN	Maëlle BERTHOIS	

Article 2.2

A compter du 1^{er} janvier 2024, le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du droit du travail des entreprises de la section 1.3 sera effectué comme suit :

- SNCF Aude : Pauline CHAPPERT
- IRIS 401 CONVENTION : Pauline CHAPPERT
- IRIS 402 HORTE NEUVE : Pauline CHAPPERT
- IRIS 403 EGASSIAIRAL-BONNE SOURCE : Pauline CHAPPERT

- IRIS 1108 LEZIGNAN : Olivier DEBLONDE

- IRIS 1106 COURSAN : Vincent MONFILS
- IRIS 1116 SALLELES D'AUDE : Vincent MONFILS

Article 2.3:

A compter du 1^{er} janvier 2024, le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du droit du travail des entreprises de la section 1. 7 sera effectué comme suit :

Par Véronique ARRIGHI pour le contrôle des sièges de l'AFDAIM, l'APAJH et l'USSAP (ex ASM) et de leurs établissements sur tout le département de l'Aude.

Par Vincent AUGENDRE, pour le contrôle des établissements relevant du régime général sur les cantons de :

- o 1101 Bram
- o 1118 Trèbes

Par Yann BERTIN, pour le contrôle des établissements relevant du régime général sur les IRIS de la commune de Carcassonne :

- o 501 Herminis – Grèzes – Villalbe - Bois de Serres
- o 702 Montredon - Pont Rouge
- o 901 Saint-Jacques 2 et 3
- o 902 Saint-Jacques, Le Viguier
- o 903 Pasteur
- o 904 Saint Michel – Domairon – Artigues – Estagnol

Article 2.4

A compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée indéterminée, le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du droit du travail des entreprises de la section 1:8 sera effectué comme suit :

Par Yann BERTIN, pour le contrôle des entreprises relevant du régime agricole des cantons de :

- 1101 Bram
- 1102 Carcassonne 1 (11069 - Commune de Carcassonne)
- 1103 Carcassonne 2

- 1104 Carcassonne 3
- 1105 Castelnaudary
- 1110 Montréal
- 1115 Rieux Minervois
- 1118 Trèbes
- 1119 Villemoustaussou

Par Véronique ARRIGHI, pour le contrôle des entreprises relevant du régime Général sur les cantons de :

- o 1103 Carcassonne 2 (hors commune de Carcassonne)
- o 1104 Carcassonne 3 (hors commune de Carcassonne)
- o 1110 Montréal

Par Vincent AUGENDRE, pour le contrôle des entreprises relevant du régime général sur les IRIS de la commune de Carcassonne :

- o 102 Centre Ville 1
- o 103 Centre Ville 2
- o 301 Le Plateau Paul Lacombe – La Conte
- o 302 Ozanam - Vignes Rouges
- o 601 L'Aurée d'Auriac - Centre hospitalier (ancien) - IUT
- o 703 Cavayères - Montlegun

Article 3

La présente décision abroge entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle abrogera et remplacera la décision n° 2023-11-01.2 du DREETS du 20 juillet 2023 et toute autre décision précédant la présente portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérimaires dans l'unité de contrôle dans la direction départementale de l'emploi, du travail, de solidarités et de la protection des populations de l'Aude.

Article 4

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie et la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aude sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Aude

Fait à Toulouse le 18 décembre 2023

Le Directeur régional



Julien TOGNOLA